



Assemblée ordinaire de la Société, tenue à la salle du conseil du Centre administratif au 895 rue Cabana, et en direct par vidéoconférence le 12 mai 2025, à laquelle les membres formaient quorum.

**TARIFICATION SPÉCIALE AU COMPTANT LORS DE CERTAINS ÉVÈNEMENTS MAJEURS -
FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC ET SHERBLUES & FOLK**

RÉSOLUTION 058-25

CONSIDÉRANT la demande de rabais ou gratuité d'Animation centre-ville Sherbrooke (ACVS) pour la période des activités de la Fête nationale du Québec le mardi 24 juin 2025 et du festival musical urbain Sherblues & Folk du jeudi 3 au samedi 5 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke (STS) ont donné leur accord pour accéder à la demande de tarification à 1 \$ d'ACVS lors de l'Atelier de travail du 14 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative aux gratuités et aux modalités des ententes prévoyant l'accès aux services de transport à des tarifs selon des modalités particulières, est de favoriser la réalisation de la mission de la STS et/ou promouvoir ses valeurs et de soutenir un événement majeur ayant des retombées importantes pour la population du territoire desservi par la STS ;

CONSIDÉRANT les conditions applicables aux tarifications spéciales uniques qui peuvent être octroyées par la STS en vertu des articles 17 et 18 (section II) du règlement numéro R-073 établissant les différents titres de transport édictant des conditions au regard de leur possession et de leur utilisation, et de l'article 3.2.6 du règlement numéro R-072 sur la délégation de pouvoirs ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 90 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) indique que les tarifs doivent être publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la Société et entrent en vigueur le trentième (30^e) jour qui suit cette publication ou à toute autre date ultérieure qui y est fixée ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la tarification au comptant soit et est réduite à 1 \$, pour le transport urbain et adapté, selon l'horaire suivant :

- Toute la journée le mardi 24 juin 2025, sur l'ensemble des circuits de la STS lors de la Fête nationale du Québec ;
- Toute la journée du jeudi 3 au samedi 5 juillet 2025, sur l'ensemble des circuits de la STS lors du festival musical urbain Sherblues & Folk.

Que la Secrétaire fasse paraître un avis public à cet effet.

ADOPTÉ

« Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu. »

La secrétaire



Vicky Martineau
